



Souscription d'une mutuelle complémentaire non adaptée

Par **oukelemamutuelle**, le **19/01/2011 à 16:44**

Bonjour,rrnrnJ'ai souscrit un contrat de mutuelle santé pour ma fille et moi même. J'ai une mutuelle complémentaire obligatoire dans le cadre de mon travail. J'ai contacté un agent général SWISS LIFE qui sans me demander de renseignements complémentaires m'a fait souscrire un contrat de surcomplémentaire pour ma fille et moi même.rnrnLors du premier envoi en juillet de demande de remboursement pour une consultation pour ma fille, il m'a été demandé le décompte de 1ère mutuelle. Que je ne pouvais pas fournir puisqu'elle n'en a pas. On m'a dit alors de reprendre contact avec l'agent général pour qu'il modifie mon contrat. Ce que j'ai fait par mail puis sans réponse par lettre recommandée. Toujours sans réponse j'ai adressé une deuxième lettre recommandée à SWISS LIFE cette fois. J'ai fait opposition aux prélèvements car je paye une mutuelle que je ne pourrais jamais utiliser. A part des lettres de menaces, je n'ai pas reçu de réponse. J'ai renvoyé en décembre deux lettres recommandée à SWISS LIFE toujours sans réponse.rnrnQuels sont mes recours ? Puis-je faire jouer le défaut de conseil ? Et quelles sont mes chances ?

Par **chaber**, le **19/01/2011 à 16:57**

Bonjour,rrnrnIl est étonnant que vous ne receviez pas de décomptes de la Sécurité Sociale ni de votre Mutuelle. Toute réclamation pour faire jouer cette surcomplémentaire nécessite le justificatif des sommes engagées et remboursées.rnrnSans réponse à vos LR, il faut saisir le médiateur de la Compagnie d'assurance, service client, à l'adresse du siège social France, en donnant les plus de détails possibles. Dans le mois, vous devez avoir réponsernrnrnPar contre, vous avez commis une erreur en interrompant vos prélèvements, car vous allez être mise en

contentieux et devoir régler l'année complète.